



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 janvier 2018

DÉLIBÉRATION N°2018-016

OBJET : Convention avec le centre de gestion pour l'avance des frais médicaux

En exercice : 20
Membres
Présents(s) : 17
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 3

Le vingt-neuf janvier deux mille dix-huit, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Les membres présents en séance :

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Aurore BAUGE, Jean-François HAMELIN, Roger BUFFAUT, Christian VEILLAT, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Philippe THOMAS, Sylvie PORTE, Bertrand POUSSIERRE, Axelle BONNIN

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Christiane GALLON à Michel DUCROUX

Le ou les membres absent(s) :

Christiane GALLON, Isabelle CAMBIER, Bénédicte NASTORG LARROUTURE

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe THOMAS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 22 et 23 ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 et notamment son article 41, prévoyant que les honoraires et autres frais résultant des examens prévus au décret 87-602 sont à la charge du budget de la collectivité ;

Vu la délibération du centre de gestion de l'Yonne du 27/01/2016 décidant de proposer d'assurer l'avance du paiement des honoraires et frais médicaux des comités médicaux et commissions de réforme afin d'éviter de voir diminuer le nombre de praticiens

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention de prise en charge des honoraires et frais médicaux et d'en accepter les conditions

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Crescent MARAULT